

M. Fleming: Pas étonnant que vous soyez tombé d'une échelle.

M. le président: A l'ordre! Au Parlement, il n'est pas permis d'interrompre un député sans son consentement.

M. Macdonnell: Monsieur le président, j'espère que vous soustrairez ces interruptions de mon temps de parole.

M. le président: A l'ordre!

M. Macdonnell: J'ai raison de me plaindre, car jusqu'ici tout allait très bien.

L'hon. M. Sinclair: Laissez votre manuscrit de côté et parlez-nous du fond de votre cœur. Comme vous êtes un homme bien instruit, vous devriez être capable de faire parler votre cœur.

M. le président: A l'ordre!

M. Macdonnell: Monsieur le président, je veux dire...

Des voix: Il est une heure.

M. le président: J'entends des honorables députés dire qu'il est une heure. Je me permets d'appeler leur attention sur le commentaire 227 de la troisième édition de Beauchesne et sur la nouvelle heure inscrite à l'article 33 du Règlement, où l'heure a été avancée de deux heures à une heure. Je cite le commentaire:

Si un honorable député a la parole à une heure 55 minutes, il a le droit de parler pendant 20 minutes, mais après deux heures aucun honorable député ne peut se lever pour prendre la parole.

Comme l'honorable député de Greenwood a commencé à parler à 12 h. 43 minutes, ses 20 minutes prendront fin à 1 h. 03 minutes. Par conséquent, en conformité de l'article 33 du Règlement, la question sera alors mise aux voix et aucun honorable député ne pourra se lever. J'imagine que j'ai pris une minute et demie du temps de l'honorable député et je me propose de lui rappeler que son temps de parole a expiré à une heure et cinq minutes.

M. Macdonnell: Je n'ai plus qu'un point à traiter, monsieur le président. J'ai voulu montrer qu'on a eu recours à une méthode curieuse et je voudrais donner lecture ici d'une question adressée au premier ministre ainsi que de la réponse fournie. Cela nous donnera une idée de la façon dont les choses se passent au sein du cabinet. C'est très amusant mais on n'y comprend pas grand chose. A la page 3610 du *hansard* du 2 mai 1956, l'honorable député de Prince-Albert a posé la question suivante:

Le premier ministre déposera-t-il copie de l'offre de M. Frank McMahon et de ses associés Si l'offre

est confidentielle, priera-t-il M. McMahon de permettre qu'on en dévoile les conditions à la Chambre?

Le premier ministre a répondu:

M. l'Orateur, je n'ai vu aucune offre de M. Frank McMahon. Il me faudra demander à mes collègues s'ils ont reçu, personnellement, une offre confidentielle. Aucune offre n'a été portée à l'attention du cabinet.

Je mentionne ce fait car je m'imagine le premier ministre demandant au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social: "Avez-vous reçu une lettre confidentielle?" Non. Le ministre des Affaires extérieures? Non. Le ministre des Finances? Non. Il passe ainsi en revue tous les membres du cabinet. C'est une situation à laquelle j'aime songer, mais voici le point. Le chef de l'opposition demande depuis des mois qu'on institue un comité. Pourquoi? Afin que nous obtenions des renseignements, de sources indépendantes et de spécialistes, à propos de cette question. En ce moment on nous demande d'accepter toute une série d'affirmations non corroborées, formulées par le ministre du Commerce. Or, j'ai beaucoup de respect pour le ministre du Commerce, abstraction faite de ses opinions sur la démocratie, mais il me semble qu'il ne faudrait pas nous demander d'accepter ses opinions non fondées, ou celles de quelqu'un d'autre, lorsqu'il s'agit de questions aussi importantes. D'abord, on nous invite à partager son avis suivant lequel la *Trans-Canada* serait la seule société capable d'exécuter le projet. C'est clair et net. Cependant, j'ai déjà entendu des arguments qui renverseraient son affirmation comme un château de cartes. Les faits ne sont pas aussi bien établis que voudrait le laisser entendre le ministre. Somme toute, la *Trans-Canada* a changé d'avis. D'abord, elle allait aménager tout le pipe-line. Puis, il s'est posé la question du tronçon du nord de l'Ontario et, enfin, on allait construire pour elle la ligne de l'ouest.

En ce qui concerne le comité, je dirai qu'il existe toute une série de questions qui devraient être élucidées. Par exemple, que devra payer le consommateur de l'Est du pays? J'ai relevé dans un journal d'aujourd'hui l'affirmation catégorique que le consommateur de l'Est aura plus à payer. Puis viennent les déclarations au sujet de M. McMahon. Après tout, le ministre a donné l'impression qu'il s'agissait d'un fantôme, ce qu'il n'est pas. On l'a représenté comme un homme sans importance, qu'on ne devrait pas prendre au sérieux. Ses lettres ne le laissent pas entendre. Il y a d'autres questions, également, que la Chambre ne devrait pas régler à mon avis avant de les avoir étudiées à fond. Il est parfaitement clair, à mon avis, que le